



## acte d'acquiescement non signé par mon ex mari

Par **chris67**, le **23/01/2013** à **13:26**

Bonjour,

Nous passés devant le JAF le 11 janvier 2013 mon avocat m'a fait parvenir par mail la copie du jugement ainsi que l'acte d'acquiescement que j'ai daté et signé.

Mon ex est parti à l'étranger sans le signer, en me disant qu'il n'avait pas besoin de le signer puisqu'on est divorcés depuis le 11 Janvier

et il ne sait quand il revient de ce fait je voulais savoir quel est la procédure, pour que le divorce soit officiel et transmette à l'état civil.

Mon avocat me réponds qu'il faut attendre que monsieur signe ça fait tout de même plus d'un an et demi que j'attends pour un divorce par consentement mutuel

Merci pour vos réponses